



cyberpresse.ca

COMMENT COTISER PLUS QUE VOS DROITS REER ?

Desjardins

Publié le 24 janvier 2009 à 10h06 | Mis à jour le 24 janvier 2009 à 10h08

## Bébé mort-né: l'hôpital du Lakeshore révisé ses méthodes



Un bébé mort-né a été découvert dans une buanderie de l'Hôpital du Lakeshore, à la mi-janvier.  
Photo: François Roy, La Presse



[Violaine Ballivy](#)

La Presse

La découverte d'un bébé mort-né dans une blanchisserie de Montréal oblige l'Hôpital général du Lakeshore à revoir le code de gestion des dépouilles dans son établissement.

L'Hôpital général du Lakeshore a dévoilé hier les résultats de l'enquête interne déclenchée vendredi dernier, après que le corps d'un bébé mort-né eut été trouvé dans une blanchisserie privée chargée de l'entretien du linge de cet établissement de l'ouest de Montréal.

La direction de l'hôpital ne blâme aucun de ses employés. Elle conclut qu'il n'y a pas eu «faute professionnelle» mais que l'incident serait plutôt le résultat de certaines failles dans

son protocole de gestion des dépouilles.

Tout a commencé le 14 janvier quand le corps du bébé, mort à la naissance, a été transporté du service de pathologie jusqu'à la morgue. Le corps est emmaillotté dans un linceul de plastique, lui-même recouvert d'un drap de finette bleue, puis déposé sur une civière. Il est entreposé dans la chambre froide en attendant d'être recueilli par les employés d'une maison funéraire. Une seule étiquette, au nom des parents, permet de distinguer à première vue la banale couverture bleue et son précieux contenu d'une autre.

En soirée, un employé entre à la morgue pour y déposer le cadavre d'un adulte. Il retire le drap de finette bleue qui recouvre aussi ce cadavre et le dépose sur la civière où gît le poupon, juste à côté. Avant de quitter la pièce, il reprend le drap et le laisse tomber dans le vide-linge. Le hic, c'est qu'il saisit du même coup, par inadvertance, le drap bleu qui recouvrait le nouveau-né. «Il a ramassé le corps du bébé en pensant qu'il s'agissait d'une couverture et il a tout mis dans le vide-linge, comme c'est la norme», a expliqué hier Suzanne Turmel, directrice générale du Centre de santé et de services sociaux (CSSS) de l'Ouest-de-l'Île.

Depuis hier, l'hôpital du Lakeshore ne permet plus que le corps d'un enfant soit directement déposé sur une civière et recouvert d'un drap. Il devra être d'abord déposé dans un petit lit dont l'usage est strictement réservé à la morgue, et ce n'est qu'ensuite qu'il pourra être enveloppé d'une couverture bleue.

Autre changement de taille: on comptera systématiquement les dépouilles chaque fois que la porte de la morgue sera ouverte par un employé, peu importe la durée et la raison de sa visite. Le nombre de corps sera comparé avec celui inscrit sur le registre par l'employé et un gardien de sécurité.

Selon Mme Turmel, les normes qui étaient en vigueur à l'hôpital du Lakeshore sont les mêmes que «dans la majorité des établissements» du Québec. «Mais c'est évident que ces protocoles n'étaient pas assez resserrés», a-t-elle

admis.

Aucune sanction ne sera portée contre l'employé responsable de l'incident. «Il n'y a pas eu de faute professionnelle, alors il n'y aura aucun blâme», a ajouté Mme Turmel.

### **Compensation?**

Sous prétexte de préserver l'anonymat des parents de l'enfant, l'Hôpital a par ailleurs refusé d'indiquer si une compensation financière leur avait été versée. Chose certaine, ils ont pu récupérer le corps de leur bébé. Des psychologues de l'hôpital du Lakeshore les ont aussi rencontrés. «C'est très difficile pour la famille, ils ont besoin d'être accompagnés et on s'est assuré qu'ils avaient tout le soutien nécessaire», a simplement indiqué Mme Turmel.

Une équipe de psychologues de l'Hôpital général du Lakeshore a aussi été dépêchée à la Buanderie Qualité. L'entreprise emploie une trentaine de personnes, en majorité des femmes. Plusieurs d'entre elles ont subi un violent choc nerveux le 16 janvier. «Les choses rentrent petit à petit dans l'ordre», a dit hier le copropriétaire de l'entreprise, Donald Roy. «Il y a encore un certain malaise, mais il faut remettre les pendules à l'heure. C'est un événement extrêmement particulier qui ne s'était jamais produit et ne devrait plus se reproduire. Un accident de parcours.»

---

Copyright © 2000-2009 Cyberpresse Inc., une filiale de Gesca. Tous droits réservés.